

Annexe N° 4 de l'arrêté n° 2013 220 - 0001
relatif à la dérogation aux interdictions relatives aux espèces de flore et de faune sauvage protégées,
pour la réalisation du contournement LGV Nîmes Montpellier

- Description détaillée de certaines mesures d'accompagnement et de suivi (4 pp)

Annexe 4 : Mesures d'accompagnement et de suivi

❖ Suivi des mesures de réduction

Le système de management environnemental de la Société Oc'Via permettra de suivre les objectifs de mesures de réduction.

Numéro de la mesure	Intitulé de la mesure	Quantité totale	Unité
MR01	Balisage des zones écologiquement sensibles	13049	mètres
MR02	Outarde canepetière : sécurisation des leks les plus proches	10972	mètres
MR04	Mise en défens spécifique aux amphibiens	4422	mètres
MR05	Nettoyage avant travaux des éléments favorables aux amphibiens et aux reptiles	45,25	ha
MR06	Création d'habitats de substitution	1,37	ha
MR09	Limitation de la dissémination des plantes invasives	3909	mètres
MR11	Clôtures spécifiques petite faune	7656	mètres
MR13	Aménagement spécifique d'un chemin rural pour le lézard ocellé	1	
MR14	Plantation de haies pour le franchissement des petits ouvrages par les chiroptères	2850	mètres
MR15	Plantations pour le franchissement des grands ouvrages par les chiroptères	4365	mètres
MR16	Dispositifs permettant le franchissement par-dessus des chiroptères	2653	mètres
MR17	Plantation de haies de franchissement par-dessus des oiseaux	130	mètres
MR18	Renaturation des cours d'eau aux abords des ouvrages hydrauliques	1120	mètres
MR19	Renaturation des plans d'eau	4	

Ces quantités pourront être adaptées ponctuellement, en plus ou en moins, au moment de leur mise en œuvre.

❖ Mise en place d'un observatoire de l'environnement

Conformément à l'article 4, la Société Oc'Via met en place un Observatoire de l'environnement, fonctionnant selon le schéma suivant :

Observatoire de l'environnement du CNM

Objectifs de l'ODE:

- suivre les actions environnementales et les engagements d'Ocvia
- Intervenir en support scientifique et technique
- valider les propositions de mesures compensatoires
- suivre les actions d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

Fonctionnement avec un comité de pilotage et trois comités de suivi:

COMITE DE PILOTAGE

Composition:

- Dreal
- DDTM
- Oc'Via

Objectifs:

- Assurer le fonctionnement de l'observatoire
- Valider les propositions de mesures compensatoires d'Ocvia
- Valider les secteurs de recherches de mesures compensatoires
- Valider le bilan annuel des UC

Date de démarrage: 1^{er} trimestre 2013

Date de fin: fin du contrat de PPP

Fréquence de réunion:

Bimestrielle au démarrage puis trimestrielle (ou selon les besoins)

Comité de suivi des actions environnementales

Composition:

- Services de l'Etat (Dreal, DDTM, Onema, ONCFS)
- Collectivités (Conseil généraux)
- Oc'Via/ RFF
- Associations environnementales
- Syndicat de gestion des bassins

Objectifs:

- S'assurer du respect des engagements de qualité des eaux, des captages, de la transparence écologique...
- Suivre le bilan carbone, Bilan Loti

Date de démarrage: fin 2013 avant le démarrage des travaux

Date de fin: fin du contrat de PPP

Fréquence de réunion:

- Annuelle en phase travaux
- Tous les 2 ans après la mise en service

C1

Comité de suivi scientifique et technique

Composition:

- Scientifiques (en fonction des thématiques)
- Agents techniques des services de l'Etat
- Oc'Via/ RFF

Objectifs:

- Apporter un éclairage scientifique et technique sur des problématiques environnementales complexes

Date de démarrage: 3 mois avant le démarrage des travaux

Date de fin: fin du contrat de PPP

Fréquence de réunion:

Consultation sur demande d'Ocvia ou par un des autres comités

C2

Comité de suivi des mesures compensatoires

Composition:

- Services de l'Etat (Dreal, DDTM, Onema, ONCFS),
- 1 représentant du CSRPN LR
- Chambres d'agriculture
- Oc'Via/ RFF
- Associations environnementales
- Syndicat de gestion des bassins
- Fédération régionale de chasse

Objectifs:

- S'assurer des engagements ERC: loi sur l'eau, CNPN, défrichement
- Emettre un avis sur le bilan annuel des mesures compensatoires et orienter la suite des recherches

Date de démarrage: fin 2013, avant le démarrage des travaux

Date de fin: fin du contrat de PPP

Fréquence de réunion:

- Annuelle en phase travaux
- Tous les 2 ans après la mise en service

C3

❖ **Mesure volontaire de conservation du Marais de Campuget**

	RESTAURATION DE DEPRESSION HUMIDE
OBJECTIFS	Restaurer des conditions écologiques favorables à un maintien et une meilleure expression de la végétation des mares temporaires à <i>Lythrum spp.</i> qui se sont exprimés depuis que la dépression humide de Campuget s'est remise en eau et que certaines zones aient été décapées et creusées pour des fouilles archéologiques en 2010.
GROUPES BIOLOGIQUES CIBLES	<i>Lythrum thesioides</i> , <i>Lythrum tribracteatum</i> , <i>Damasonium polyspermum</i>
AUTRES GROUPES BENEFICIAIRES	Amphibiens pionniers, oiseaux, odonates et autres espèces de flore d'intérêt liées aux groupements à <i>Lythrum</i> .
IMPACT(S) CIBLE(S)	Destruction d'habitat d'espèce
LOCALISATION / TYPES DE PARCELLES ELIGIBLES	Cette mesure concerne la zone humide de l'étang de Campuget depuis la limite nord le long de la voie ferrée jusqu'à la limite sud, bordant des cultures.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Démarche générale
	La mesure peut se dérouler en plusieurs étapes permettant de restaurer par des travaux de débroussaillages et creusement de nouvelles mares des groupements amphibiens pionniers qui autrefois s'exprimaient sur cette zone, mais également dans les petites dépressions des Costières où ont été citées diverses espèces rares dont <i>Lythrum thesioides</i> , <i>L. tribracteatum</i> , <i>Damasonium polyspermum</i> et <i>Isoetes duriei</i> . Elle se fera en partenariat notamment avec le Conservatoire Botanique National pour assurer la pertinence des mesures proposées.
	Cahier des charges
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Convention sur parcelles les plus importantes où seront mises en œuvre les mesures. 2. Récoltes de graines de <i>Lythrum</i> et lancement d'études écologiques sur leurs conditions de développement avec en parallèle la mise en route d'un parcours technique par le CBN dans le but de cultiver les espèces et les réimplanter par la suite. 3. Mise en œuvre rapide dès la phase pré-chantier de petits travaux de débroussaillage manuel des abords de fouilles subissant un fort développement de ronces, peupliers et saules pour rajeunir les secteurs de fouilles inondables et garantir rapidement le maintien de conditions d'ensoleillement et de faible compétition végétale sur les secteurs actuels de <i>Lythrum thesioides</i> et <i>L. tribracteatum</i>. Les matériaux de coupe devront être exportés du site. 4. Etrépage léger de la végétation pour restituer des zones de sol nu, sur la partie d'accès centrale où s'est développé la plupart des pieds de <i>L. tribracteatum</i>. 5. Nouveaux essais un peu plus au sud d'étrépage / décapage de surface de la végétation et des premiers centimètres de sol avec export des matières végétales et sédimentaires. Toutefois on procédera à un tamisage des sédiments afin de récolter d'éventuelles graines en vue de les réensemencer. 6. Creusement de mares nouvelles de différentes formes, tailles et profondeurs, tout en prévoyant des berges en pente douce permettant de jouer sur les zonages écologiques d'inondabilité. 7. Mise en place d'un pâturage extensif (de l'hiver au printemps) pour maintenir un niveau ras de végétation avec des plages de sol nu sur les secteurs à <i>Lythrum</i>. 8. Réaliser une étude préalable du fonctionnement hydraulique de la zone et des possibilités de gestion de l'eau une fois les travaux réalisés et des moyens d'améliorer les conditions d'humidité et d'inondation du site, pour permettre sur les secteurs expérimentaux de restauration des mares temporaires d'obtenir des conditions adéquates (inondation sous un faible lame d'eau et assèchement estival progressif. Cette gestion hydraulique de la zone ne pouvant être de la responsabilité d'Occ'Via, elle devra se faire en partenariat avec les services de l'état concernés. 9. Réflexion et lancement d'un plan de gestion pour le reste de la zone humide où un bon panel

		RESTAURATION DE DEPRESSION HUMIDE	
	<p>d'habitats humides sont représentés, avec des formations diverses d'hélophytes et des groupements de prairie humide.</p> <p>10. Mise en place d'un suivi de l'évolution du développement de la végétation des mares</p> <p style="text-align: center;">Période des travaux</p> <p>Il est préférable d'intervenir en hiver, de novembre à mars pour les travaux de débroussaillage et de création des nouvelles mares d'étude.</p>		
PHASAGE /PERIODICITE	Pré-travaux	Travaux (5 ans)	Exploitation (20 ans)
		◆————◆	◆————◆ ◆————◆ ◆————◆ ◆————◆ ◆————◆
	Mesure à renouveler selon l'évolution des milieux, tous les 3 à 7 ans		